
BULLETIN

M. Arnaud, président de la Société historique algérienne, a été promu officier de la Légion d'honneur en juillet dernier.

Notre confrère M. H. Tauxier nous adresse la note suivante :

« Il est fâcheux que M. Devoulx, dans son intéressant ouvrage sur Alger, n'ait pas eu connaissance de l'inscription trouvée à Affreville, et qui figure dans le 5^e volume de l'*Ephemeris epigraphica* :

DIIS PATRIBUS ET MAVRIS
CONSERVATORIBVS
AELIVS AELIANVS V. P
PRAESES PROVINCIAE
MAVRETANIAE CAES
OB PROSTRATAM GENTEM
BAVARVM MESEGNEITSIVM
PRAEDAS QVE OMNES AC FAMI
LIAS EORVM ABDVCTAS
VOTVM SOLVIT

» Cela lui aurait permis de donner quelques renseignements sur ces Mozgana, qui furent transportés par Bologgin dans l'enceinte ruinée d'Icosium, et lui permirent de donner à cette ville le nom d'El-Djezaïr beni Mezghanna. Il aurait, en effet, reconnu dans ces Mezghanna les Mezegneitenses de notre inscription d'Affreville.

» Il les aurait sans doute aussi reconnus dans les Mezgoun, dont le généalogiste Sabec-el-Matmati faisait une fraction d'origine matmatienne et que Ibn-Khaldoun nous montre à l'époque des premières luttes des Fatemites et des Edrisides, prenant et ruinant Oran

une fois au nom des uns, une fois au nom des autres, ce qui montre bien que ces barbares convoitaient tout simplement les richesses de cette ville.

» Notre inscription lui aurait permis de prouver le peu de valeur des filiations de Sabec-el-Matmati, qui trompent encore quelques savants modernes, et lui aurait donné le moyen de montrer que ce Matmatien, pour honorer sa tribu, ne s'était fait aucun scrupule de lui rattacher l'origine des fractions qu'elle s'était seulement annexées par la conquête, entre autres ces Mezgoun, puis les Asferacen ou Meçafer, qui sont évidemment les mêmes que les Safar, qui jouèrent un rôle dans la province d'Oran, à l'époque des Vandales, et les Aghelam, qui donnaient, à l'époque des Sévère, leur nom au Chélif de nos jours, nom qu'on retrouve d'ailleurs dans Ptolémée et Polybe, sous les formes Calama ou Khylemath. »

Sous le titre de *Confrérie religieuse musulmane de Sidi Ammar bou Senna ou l'Ammaria, en 1893 de notre ère* (Alger, 1894, 54 pp. 8°, chez Jourdan), M. Coppolani a fait connaître l'existence, l'organisation et les moyens d'action d'un de ces ordres religieux si nombreux dans le monde musulman. La naissance de l'Ammaria est récente, puisque celui à qui il remonte, Algérien d'origine, naquit lui-même vers 1712. L'introduction traite de la distinction entre les *eulama* et les *fokra* ; il est parlé ensuite, en cinq chapitres, de l'histoire et des pratiques de la confrérie, de l'évolution qu'elle subit avec Sidi el-Hadj Embarek, encore vivant, et du rituel, de son domaine géographique, de son système financier, et enfin de son rôle politique. Celui-ci ne peut être vu de bon œil par l'autorité, car l'ordre paraît bien se rattacher à celui des Snoussis, ou tout au moins s'orienter de ce côté. L'auteur doit probablement tirer la plupart de ses renseignements des cartons administratifs, mais a négligé de nous faire connaître les sources auxquelles il a puisé.

L'« Institut de Carthage (Association tunisienne des lettres, sciences et arts) » publie les travaux de ses membres dans la *Revue tunisienne*, qui paraît par fascicules trimestriels, depuis janvier 1894. Nous y relevons maintes choses de nature à intéresser nos lecteurs.

Tome I, 1894. — M. P. Gauckler publie une « Note sur l'identification de *Ad aquas* et de *Gumis* », puis (dans le t. II, pp. 226 et 393) des *Notes d'épigraphie africaine*, relatives à l'identification de Thuraria et de Meninx, et à quatre inscriptions de Lemta, découvertes par MM. Molins et Hannezô.

Le Dr Bertholon, dans des *Notes sur les origines et le type des Phéniciens*, ornées de plusieurs reproductions, croit pouvoir reconstituer le type phénicien et en retrouver des spécimens dans les indigènes qui occupent maintenant le territoire de l'ancienne Utique.

M. Montels a mis par écrit les souvenirs d'une excursion faite à Béja et relaté quelques légendes de cette région.

Les monuments primitifs de Pantelleria, connus dans cette île sous le nom de *Sesi*, présentent, dit M. G. Vayssié, une étroite parenté avec les *Nuraghes* de Sardaigne et les *Talayots* des Baléares. Dans les premiers constructeurs de ces singuliers monuments, il faudrait voir les « peuples de la mer » refoulés d'Égypte en Libye vers le treizième ou le quatorzième siècle avant J.-C. Des plans et dessins précisent les explications de l'auteur, dont les fouilles ont mis au jour des ossements renfermés dans les couloirs d'accès aux onze cellules d'un des *Sesi*; ces ossements, qui ont malheureusement subi des détériorations, ne paraissent avoir reçu la sépulture qu'après avoir été décharnés, et, d'autre part, il faut remarquer que dans chacun des trois restes de squelettes découverts, l'épine dorsale manque.

L'Étude géographique et économique sur la province de l'Arad est la description de la région de Gabès, faite par le Dr Bertholon, qui a résidé plusieurs années dans le pays. Notons qu'il s'élève à plusieurs reprises contre les procédés administratifs français, tout comme M. Goguyer, mais que, à la différence de celui-ci, il ne voit pas dans Gabès la tête de ligne d'un chemin de pénétration transsaharien ou autre. Les *Oasis disparues* du Dr Carton (dans le tome II) serviront de complément à cette étude.

M. Ch. Ganem, Maronite d'origine, ainsi qu'il nous l'apprend, manie assez bien la langue française pour rendre en vers agréables d'assez nombreux spécimens de poésies et de chansons arabes de provenances et d'époques diverses, mais non précisées. Une conférence qu'il a faite sur *La chanson arabe* était de nature à intéresser ses auditeurs; la rédaction en sera lue avec plaisir et profit.

Les nouvelles cartes marines de la Tunisie, commencées après l'établissement du protectorat, sont l'objet d'une note (t. I et II), dont la

publication n'est pas achevée et qui est due à M. Servonnet, l'un des officiers de marine qui ont collaboré à ce long et minutieux travail.

A propos des tombeaux récemment découverts par le R. P. Delattre, dans la colline sur laquelle s'élève l'église primatiale de Carthage, et regardés par ce savant comme phéniciens, M. G. Medina, s'appuyant sur l'inscription gravée par Thoutmès III à Karnak, et où ce prince parle des Libyens, et d'autre part sur la forme connue de la tombe phénicienne, est disposé à reconnaître dans ces tombes à triangle équilatéral une manifestation de l'art égéen ou étrusque, antérieure à l'époque phénicienne.

Commentaire analytique de deux inscriptions carthaginoises (reproduction de la note de M. M. Nicolas parue dans le t. XIV du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*).

Le lieutenant D. Bruun décrit *Une noce à Hadège chez les Troglodytes Matmatia*, sur les demeures desquels il fournit (an. 1895, p. 380) des renseignements détaillés avec dessins à l'appui. Ces deux articles sont des fragments du volume qu'il a publié sur les Troglodytes et paru à Copenhague en langue danoise.

Le R. P. Delattre a donné la suite, pour les années 1893 et 1894, des *Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage*.

M. l'abbé Bombard publie, sous le titre *Les Vicaires apostoliques de Tunis et d'Alger*, une suite de brèves éphémérides ayant trait principalement aux intérêts religieux des missions et des missionnaires (t. I et II). Pendant un espace ininterrompu de deux siècles, c'est-à-dire depuis 1645, la Tunisie a dépendu religieusement de la France. L'auteur s'est servi de documents inédits qu'il ne spécifie pas, mais où l'histoire proprement dite doit trouver bien des renseignements utiles.

Tome II, 1895. — Dans *Saint-Vincent de Paul à Tunis*, M. P. Lapie décrit, d'après une lettre peu connue du saint, la vie que celui-ci mena pendant sa captivité à Tunis, et fournit quelques renseignements sur les mœurs du pays.

M. A. Winckler donne la *Description de la voie romaine de Simitu-Colonia (Chemtou) à Tabraka (Tabarka)*, qui ne figure pas dans les Itinéraires anciens.

Le petit fumeur de Kif est un conte arabe qui a été traduit par M. Kourda, mais dont le fond nous était connu par l'*Histoire du vaillant petit tailleur* d'A. Dumas. L'application qu'on en peut faire est d'ailleurs de tous les temps et de tous les lieux.

M. Goguyer, l'auteur de *Gabès, port du Touat, de l'arrière-terre*

algérienne et du Soudan, préconise l'accès du Touat par la voie de Gabès, comme étant la plus courte et ayant le moins de difficultés naturelles à surmonter; d'autre part il serait nécessaire de recourir pour cela à l'emploi de Tunisiens, représentants d'une autorité musulmane moins suspecte d'intentions hostiles que la puissance protectrice.

Le plus connu des Grecs dans le moyen âge tant occidental qu'oriental, le fondateur de la logique, le *hakîm* Aristote continue-t-il, soit par lui-même soit par quelqu'un de ses disciples, de fournir le texte sur lequel est basé l'enseignement de la logique dans les écoles supérieures musulmanes, à Tunis et ailleurs? La logique inductive de l'Europe moderne a-t-elle pénétré dans un milieu dont l'accès est rendu aussi difficile par les préjugés que par la différence de langage? Il a été répondu affirmativement à la première de ces questions, négativement à la seconde par M. Lapie, qui reconnaît ne pas savoir l'arabe, ne tenir ses renseignements que de seconde main et n'avoir appris de manière positive qu'assez tard que l'*Isagodji* des Arabes est bien l'*Εἰσαγωγή* des Grecs. Des indigènes, MM. Bechir Sfar et un anonyme, ont fait des réserves et soulevé des objections, mais la question ne paraît pas, et pour cause, avoir été serrée d'assez près d'aucun des deux côtés.

Dans *La thalassocratie égyptienne dans les deux bassins de la Méditerranée sous la XVIII^e dynastie*, M. G. Medina revient sur la domination de l'Égypte dans la mer Méditerranée, attestée par les inscriptions de Thouthmès III, qui confirment que cette suprématie est la suite des expéditions des XI^e et XII^e dynasties égyptiennes dans la Méditerranée, dès le trentième siècle avant l'ère chrétienne. Les populations soumises auraient appartenu, ainsi que l'avait dit le baron d'Eckstein, à la race de Kouch, et descendraient de Céphée, le prince mythologique d'Éthiopie. C'est à ce radical *Kab* ou *Kap* qu'il faudrait rattacher les Kabyles, et les Cariens, également Kouchites et de race brune, maîtres d'une partie des îles de la Grèce, de la Sardaigne et des côtes de la petite Syrte, doivent être rapprochés des Céphènes, comme eux adorateurs du dieu Bès et adonnés à un sensualisme grossier et à des passions contre nature.

Un plat en argent massif, incrusté et plaqué d'or, pesant encore près de neuf kilogrammes, a été ramené au jour dans les travaux de dragage du port de Bizerte, non sans avoir subi quelque détérioration. M. Gallut en assura la conservation et le fit tout d'abord connaître. M. Gauckler décrit et reproduit ce plateau rond et muni de deux oreil-

les, qui est orné dans son milieu d'un dessin représentant le premier épisode de la lutte musicale entre Apollon et Marsyas. *La patère de Bizerte*, résumant les parties essentielles d'un mémoire plus développé, est consacrée à l'examen de la troisième pièce d'art de ce genre trouvée en Afrique et provenant de l'antiquité païenne ; les deux autres sont un vase représentant Mercure et un génie, trouvé à Tébessa en 1882, et la patère à manche représentant Neptune, acquise par notre confrère M. Waille en 1892, et qui figure maintenant au Louvre.

On sait que, par un décret du 12 janvier 1895, applicable à partir du 1^{er} mars, l'usage des poids et mesures métriques, sous la réserve provisoire des mesures agraires et de solidité, a été rendu obligatoire en Tunisie. Les *Poids et mesures tunisiens*, tels qu'ils ont été employés et le seront encore sans doute maintes fois dans la pratique, ont fait l'objet d'un tableau où M. V. Fleury a fait ressortir leurs variations selon les localités et la nature des marchandises.

Sous le titre *Le servage dans le Sud tunisien*, M. Goguyer expose la situation des serfs attachés à la glèbe, ou à peu près, constituant la population sédentaire et agricole, reste de la population berbère conquise, vis-à-vis des Arabes conquérants et nomades ; ceux-ci, devenus les seigneurs, les protecteurs et les copropriétaires de ceux-là, appartiennent à la tribu des Ourghemma, dans la région de Gabès. L'autorité française a eu le tort, ajoute-t-il, d'abolir de fait, sinon de droit, le servage au lieu de le transformer, et devrait confier aux Oudarena, dont les droits seigneuriaux continuent de subsister en dehors des frontières tunisiennes, le soin de porter ses offres de protection au Touat.

Une chronique indigène traitant de l'histoire des quatre premiers beys de la famille d'Ali Turki (1705-1765) et ayant pour auteur Mohammed ben Mohammed, surnommé Seghir ben Youssef, est mise à la portée des lecteurs français par la traduction, intitulée *Soixante ans d'histoire de la Tunisie*, de MM. Victor Serres et Mohammed Lasram. Ceux-ci ont travaillé d'après un manuscrit unique appartenant à un indigène ; le titre qui figure dans la préface est *El-mechra' el-maliki sâhil el-mak'l'a'*, ou, d'après ce qui figure en tête du second article (p. 495), *El-mechra' el-maliki fi salt'ânât awlâd 'Ali Turki* ; les vers, les citations religieuses, les portions en prose rimée, en un mot tout ce qui est étranger aux renseignements historiques a été laissé de côté.

M. L. Mouillard a fait l'historique de l'*Établissement des Turcs en*

Afrique et en Tunisie, plus spécialement au point de vue de cette dernière région, depuis Baba Aroudj jusqu'en 1705. Ce résumé peut servir d'introduction à la chronique indigène qui vient d'être citée.

Les fragments d'inscriptions, dont plusieurs ne comportent qu'une ou deux lettres, découverts dans les fouilles exécutées par les Pères Blancs depuis 1893, sont réunis par quartiers de provenance et publiés par le R. P. Delattre, *Inscriptions romaines de Carthage : Épigraphie païenne*, pour faire suite aux séries qu'il a successivement mises au jour.

L'impôt de capitation établi en 1857 par Mehammed Bey, en Tunisie, sous le nom de *medjba*, ne devait d'abord frapper que les musulmans indigènes ; l'autorité française a soulevé de vives réclamations en l'étendant aux étrangers. Un document précieux pour fixer les circonstances et l'esprit dans lequel a été édicté un impôt qui est à la fois en opposition avec les préceptes religieux et humiliant pour les musulmans (la *djiziya* ne devant frapper que les infidèles), est extrait par M. Goguyer des mémoires laissés par Abou Diaf. Ce ministre, qui mérita la confiance des trois derniers princes indépendants de la Tunisie, raconte tout au long les circonstances dans lesquelles cet impôt naquit, et rapporte le texte de l'édit qu'il fut, à cet effet, chargé de rédiger. Dans son article, *La medjba, impôt de capitation*, M. Goguyer n'hésite à considérer comme abusive l'interprétation de la puissance protectrice. Il nous apprend aussi que les mémoires qui lui ont servi, touchant encore à trop de personnes vivantes, ne peuvent être publiés de quelque temps, mais qu'on y trouvera à puiser bien des renseignements curieux et d'une sincérité attestée par l'opinion unanime du pays.

— E. F.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

ARNAUD.
